



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 155 - 28.11.2019

En exercice... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
32. ECOTAXE**

**Projet d'immersion expérimental de récifs artificiels –
Participation financière**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 28 novembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : Mme Isabelle Masion-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, Mme Isabelle RONTE
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Léon GENDRE (donne pouvoir à Mme Isabelle Masion-TIVENIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019155-DE
Reçu le 29/11/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 155 - 28.11.2019

En exercice... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 32. ECOTAXE

Projet d'immersion expérimental de récifs artificiels – Participation financière

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 3 du 1^{er} groupe de l'article 5.2 relatif aux études et inventaires liés à la préservation des espaces naturels, entériné par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n°15-2847 du 9 octobre 2015 relatif à la concession expérimentale au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Poitou-Charentes (CRPMEM PC),

Vu le Budget Primitif du budget annexe Ecotaxe voté par le Conseil Communautaire du 11 avril 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 novembre 2019,

Considérant que ce projet est né d'une initiative du Conseil Départemental de Charente-Maritime qui a sollicité le Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA) pour réaliser une étude d'opportunité ;

Considérant les études d'avant-projet qui se sont déroulées de 2011 à 2014 et ont permis de définir un projet d'immersion expérimentale de récifs « RECIF17 », afin notamment de soutenir les populations halieutiques locales ;

Considérant que le CREAA assure par voie de convention avec le CRPMEM PC, la mise en place et le suivi de l'immersion expérimentale et en assure à ce titre la charge financière ;

Considérant que les récifs artificiels ont été immergés avec succès en octobre 2018 et janvier 2019, et qu'il convient désormais de mettre en place le suivi scientifique du projet afin de suivre l'évolution des récifs et d'évaluer leur impact sur l'environnement ;

Considérant la demande de co-financement du CREAA dans son courrier daté du 30 janvier 2019 d'un montant de 3 000 € ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019155-DE
Reçu le 29/11/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 155 - 28.11.2019

En exercice... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
32. ECOTAXE**

**Projet d'immersion expérimental de récifs artificiels –
Participation financière**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 3 000 € au CREA Nouvelle Aquitaine permettant de financer les premiers suivis scientifiques dans le cadre de l'immersion de récifs artificiels expérimentaux, ainsi que tous les actes y afférents.

Affichée le : **2 décembre 2019**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019155-DE
Reçu le 29/11/2019